

## DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 5 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	20	23

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS PREFECTURE  
D'ISSOUDUN  
Le : 19/03/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
20/03/2026

L'an 2026 le 5 mars à 18 h 30, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 19 février 2026

**Présents** : M. VAN REMOORTERE Éric, Président, Mmes : ABRIOUX Sylvette, CIRRE Marie-Line, HERVET Maryse, LEPRAT Monique, LOTH Christelle, MALLET Armelle, MERIOT Nathalie, MM : CHABANCE Fabrice, GONNET Arnaud, JOLY Sylvain, LAUVERGEAT Patrice, LEGNIER François, METIVIER Philippe, NORMAND Franck, PARAGE Frédéric, QUANTIN Jean-Philippe, VILLALDEA-AVILA Rafaël.

**Suppléants** : M. CHATTON Laurent (de Mme LAINEZ Sylvie), M. LABLANCHE Francis (de Mme SAUGET Nicole).

**Excusés ayant donné procuration** : M. GONTHIER Gilles à M. CHABANCE Fabrice, M. HERAULT Michel à M. JOLY Sylvain, Mme LE GRANDIC Patricia à Mme CIRE Marie-Line.

**Excusé** : M. BONNET Michel

**Absents** : M. AUDEBERT Éric, M. BODIN Olivier, M. MAURICEAU Christophe, M. MNICH Pascal, M. RENAUDAT Fabrice, M. TAILLANDIER Michel

**A été nommé secrétaire** : M. GONNET Arnaud



### 050326\_05 – Vote des taux de la T.E.O.M pour l'année 2026

**Rapporteur** : Éric VAN REMOORTERE

**Exposé** :

M. le président explique qu'après avoir procédé au débat sur les orientations budgétaires (DOB), il convient de délibérer sur la fixation des taux permettant la collecte de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). M. le président propose de reprendre les éléments présentés dans le DOB comme suit :

		Taux
N°1	Nevy Pailloux - St Florentin - Vatan	16.25 %
N°2	Ambrault - Lizeray - Lucay le libre - Chouday - Brives - Liniez - Pruniers - Ste Fauste - Condé - La Chapelle St Laurian - Meunet Planches - St Valentin - Ménétréols - St Aoustrille - St Pierre de Jard	22.63 %
N°3	Buxeuil - Fontenay - Giroux - Reboursin - St Aubin - Thizay - Bommiers - Vouillon - La Champenoise - Meunet / Vatan - Guilly - Aize	28.89 %
N°4	Saint Florent sur cher	19.98 %
N°5	Civray - Lunery - Mareuil sur Arnon - Plou - Primelles - Saint Caprais - Saugy - Villeneuve sur Cher	19.98 %

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De fixer les taux tels que proposé par M. le président

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le 6 mars 2026

Le Président  
M. Éric VAN REMOORTERE

Secrétaire de séance,  
M. GONNET Arnaud

